

Mettre en place un Plan Climat Local

Martine MATHOREL

*Responsable Énergie
et Agenda 21*



L' ARPE Midi-Pyrénées



→ Une agence d'envergure régionale,

- créée en 1991 à l'initiative des associations régionales de l'environnement et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées
- localisée à Toulouse et au cœur des Pyrénées à Bagnères de Bigorre

→ Une association loi 1901,

composée de 91 membres (institutionnels, associatifs et socioprofessionnels)

→ Un budget annuel de 3, 5 M€

provenant du Conseil Régional Midi-Pyrénées (80% des moyens et une convention cadre), de l'ADEME, de l'AEAG, du MEDD (DIREN) ou de l'UE...

→ La 1^{re} agence pour l'environnement **certifiée ISO 14001 en France**

→ L'animatrice du RARE, Réseau national des Agences Régionales de l'Environnement et de l'Énergie



Au niveau national : LE PLAN CLIMAT



1. Campagne nationale de sensibilisation et adaptation
2. Transports durables
3. Bâtiment et écohabitat
4. Industrie, énergie et déchets
5. Agriculture durable et forêts
6. Climatisation durable
7. Plans climats territoriaux et État exemplaire
8. Recherche, International et prospective après 2010



Les Plans Climats Territoriaux



Qu'est-ce que c'est ?

Un **projet de développement durable** du territoire axé sur la thématique du réchauffement climatique, et intégré dans les politiques structurantes du territoire. Un plan climat s'articule parfaitement avec un agenda 21 local.

Le Plan climat Local relève de la volonté des dirigeants politiques

La finalité reste de faire du changement climatique un outil du développement territorial en créant un cadre de concertation suffisamment ouvert.

Des démarches en majorité à l'état expérimental ...

Il n'existe aucun principe méthodologique à respecter lors de l'élaboration d'un PCT. La METRO de Grenoble, les Conseils régionaux de Poitou-Charentes et du Limousin, le Conseil Général du Bas-Rhin, les villes de Châlons-sur-Saône, Rennes et Paris.

Toutes ces expériences sont uniques d'un point de vue méthodologique.

...mais qui ont déjà démontré leur intérêt

Évaluation du Programme Privilèges de la ville de Châlons-sur-Saône :

Septembre 2002 à décembre 2004 => -10,9% alors que l'objectif était fixé à -5,2% sur 3 ans.

(quartier HQE, chaufferie bois, renouvellement éclairage municipal, communication pour promouvoir les gestes économes)



La situation de Midi-Pyrénées



Un enjeu : l'implication de tous

Les émissions ramenées à l'habitant

5 t CO₂/an

Objectif Kyoto : horizon 2008-2012 :

entre 0,5 et 1 tonne de moins par personne

facteur 4 : horizon 2050

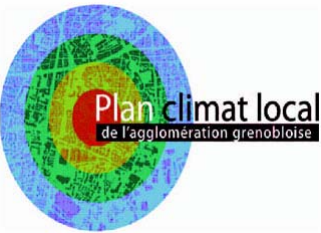
désintoxication au C



Un plan climat local en 10 points



- 1- **Information** préalable des élus de la collectivité et des services
- 2- **Décision** de la collectivité : délibération et publicité
- 3- Mise en place d'une **organisation** adaptée
- 4- Réalisation d'un **diagnostic** des émissions de GES



- 5- Détermination des **enjeux** et formulation des **objectifs** locaux atteignables et révisables

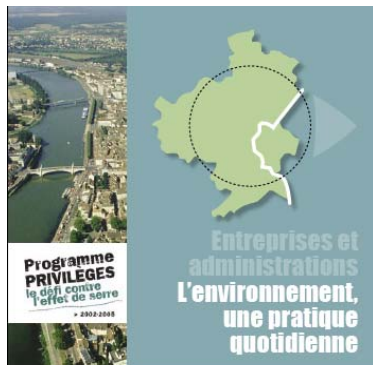
- 6- Détection des **actions** à mettre en place (efficacité environnementale / efficacité économique) et des responsabilités internes

- 7- **validation** du programme par la collectivité : délibération et affectation de moyens

- 8- Définition d'un dispositif de **suivi** et **évaluation**

- 9- La **mise en œuvre**

- 10- La **formation, sensibilisation, information, concertation** continue des agents, des acteurs, des habitants



Recommandations générales



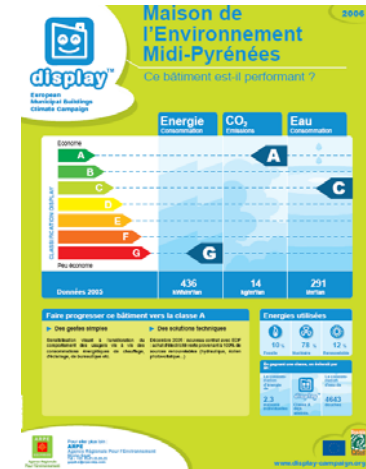
- **Objectif commun national** : stabilisation au niveau de 1990, puis division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.
- Adopter une **stratégie d'amélioration continue** (objectifs locaux révisables)
- **Agir immédiatement** et communiquer sur les **résultats**
- **Piloter** (responsabilités, planning, méthode)
- Élargir le cercle des acteurs, en se positionnant en **animateur** du projet (acteurs de l'habitat, des transports, individus, ..)
- Faire **participer** (interne et externe)
- S'appuyer sur les **compétences** régionales et locales (ADEME, ALE, ARPE, OREMIP)



Les actions publiques



- *formation des agents administratifs et des acteurs locaux, information des particuliers : agir sur les comportements*
 - Créer une ALE, un EIE
- *Les bâtiments communaux et le parc HLM*
 - Mettre en place une comptabilité énergétique pour chasser les points noirs
 - Construire des bâtiments économes
 - Diminuer le recours aux énergies fossiles et avoir recours aux énergies renouvelables
- *Les opération d'aménagement « durables » : un lotissement « HQE », une ZAC « HQE »*
- *Le développement des énergies renouvelables sur le territoire*
 - bois, solaire, biomasse
- *Les transports*
 - Choisir des véhicules « propres
 - Développer et encourager les modes de transports collectifs, propres et la maîtrise des déplacements



Les actions individuelles



• Actions économes dans l'habitat (pour une famille de 4 personnes)

2 Mousseurs = 15 kgCO₂

1 douchette = 150 kgCO₂

5 Lampes basse consommation = 30 kgCO₂

CESI = 300 kgCO₂

SSC = plus d'une tonne de CO₂

Chaudière bois = 2,5 tCO₂

Isolation des combles = 800 kgCO₂

• Actions économes dans le domaine des transports

Acheter un véhicule « propre » = plus d'une tonne de CO₂

Covoiturage Domicile-Travail (ou Domicile-Ecole) = plus d'une tonne de CO₂

Conduite économe = 300 kgCO₂

